

Intendants, attributions et subdélégations

On sait que, depuis le XVI^e siècle, le roi de France était présent dans les provinces du royaume, non pas tellement par le truchement des gouverneurs, mais bien plus par celui des « Commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi », bientôt devenus les « Intendants de justice, police et finances, commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi ». Il fallut plus d'un siècle pour que les attributions des intendants fussent à peu près définies et surtout pour que les intendants fussent placés à la tête de chacune des généralités du royaume. Ils furent définitivement mis en place sous Louis XIV, entre 1664 et 1689. La première conquête de la Franche-Comté en 1668, la deuxième, définitive celle-là, en 1674, permirent à la province de bénéficier immédiatement d'une institution bien rôdée.

LES INTENDANTS

Michel Peletier de Souzy fut le premier intendant de Franche-Comté. Né à Paris le 13 juillet 1640, il fut avocat du roi au Châtelet de Paris en 1661 et conseiller au Parlement de Paris en 1665. Il fut nommé intendant de Franche-Comté le 19 février 1668, par lettres patentes, données à Gray : « Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à notre amé et féal conseiller, le sieur Le Pelletier de Souzy, salut. La Franche-Comté de Bourgogne étant présentement soumise à notre obéissance, et jugeant important à notre service et pour le maintien des peuples et de nos troupes tant d'infanterie que de cavalerie qui y sont et y seront cy-après en garnison, d'établir une personne capable et expérimentée et en la fidélité et affection de laquelle nous puissions prendre une entière confiance pour exercer l'intendance de la justice, police et finances dans ladite province, nous avons estimé que nous ne pouvons, pour cette fois, faire un meilleur choix que de vous, pour la parfaite connaissance que nous avons de votre capacité et expérience au fait de la justice et au maniement des affaires, diligence et sage conduite et de votre fidélité et affection à notre service, dont vous avez donné des preuves en plusieurs charges et emplois importants, ce qui nous fait espérer que vous nous servirez utilement en celui-ci. A ces causes et autres à ce nous mouvants, Nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par les présentes, Signatures de notre main, intendant de la justice, police et finances, fortifications et vivres dans la Franche-Comté de Bourgogne... »

En juin 1668, Le Peletier de Souzy quitta la Franche-Comté pour être intendant à Lille. Il fut ensuite Directeur général des fortifications du royaume et mourut en 1725

Germain-Michel Beaulieu de Camus arriva à Besançon en juin 1674, au lendemain de la deuxième conquête de la Franche-Comté. Il n'y fit qu'un bref séjour, car il la quitta en février ou mars 1675 pour l'intendance du Roussillon, où il resta jusqu'en 1681

Louis Chauvelin, seigneur de Grésenois et de Chandeuil, né à Paris le 19 août 1642, intendant de l'armée d'Italie, conseiller au Châtelet et au Parlement de Paris, il fut intendant de Franche-Comté de mars 1675 à novembre 1683. Il quitta ensuite Besançon pour Amiens, où il fut intendant de Picardie, de 1683 à 1694. Il mourut à Paris le 30 juillet 1719.

Claude de La Fond, sieur de La Beuvrière, La Ferté-Gilbert et Limery, fut conseiller d'Etat et maître des requêtes ordinaires. Intendant de Franche-Comté de décembre 1683 à janvier 1698, il quitta Besançon pour l'intendance d'Alsace. Il mourut en 1719

André d'Harrouys fut intendant de Franche-Comté d'août 1700 à novembre 1702, avant de partir pour l'intendance de Champagne, où il resta de 1703 à 1711

Louis de Bernage, seigneur de Saint-Maurice, né le 3 mars 1663, fut conseiller au Grand Conseil en 1687, maître des requêtes en 1689, intendant de Limoges de 1694 à 1702. Intendant de Franche-Comté de janvier 1703 à mai 1708, il partit pour Amiens où il fut intendant de Picardie de 1708 à 1718. Intendant du Languedoc en 1718, il mourut à Paris le 25 novembre 1737

Pierre-Hector Le Guerchoys, seigneur de Sainte-Colombe, né le 28 octobre 1670 à Rouen, fut intendant d'Alençon en 1705 avant de venir en Franche-Comté où il resta du 24 mai 1708 à septembre 1717. Il mourut à Paris le 27 mars 1740

Olivier-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, seigneur de Cheray, naquit à Paris le 2 octobre 1686. Conseiller au Parlement de Paris en 1709, maître des requêtes en 1713, il fut intendant de Franche-Comté quelques mois seulement, à partir du 14 septembre 1717. Il mourut à Besançon le 30 mars 1718

Charles Deschiens de La Neuville, né à Paris le 28 septembre 1667, conseiller au Parlement de Pau en 1692, maître des requêtes en 1707, intendant du Béarn en 1710, puis du Roussillon de 1711 à 1716. Il fut intendant de Franche-Comté du 11 avril 1718 à juillet 1734 et mourut à Paris le 7 mars 1737

Barthélemy de Vanolles naquit à Nantes le 10 novembre 1684. Conseiller au Grand Conseil en 1707, maître des requêtes en 1722, il fut intendant de Moulins en 1729 puis intendant de Franche-Comté du 30 juillet 1734 au 1er mars 1743. Intendant de l'armée de Bavière puis intendant d'Alsace en 1746, il mourut à Paris le 16 août 1770

Jean-Nicolas Mégret de Serilly, né à Saint-Quentin, le 15 mars 1702, avocat général à la Cour des Aides de Paris en 1726, maître des requêtes en 1732, fut intendant d'Auch de 1740 à 1743, puis de Franche-Comté du 16 février 1744 à 1750. Intendant d'Alsace ensuite, il mourut à Paris le 15 octobre 1752

Jean-Louis Moreau de Beaumont, né à Paris le 28 octobre 1715. Conseiller au Parlement de Paris en 1736, maître des requêtes en 1740, président du Grand Conseil en 1745, intendant de Poitiers de 1747 à 1750. Il fut intendant de Franche-Comté du 30 juillet 1750 à 1754, avant d'être intendant des Flandres en 1754. Il mourut le 22 mai 1785 au Château de Mesnil, dans les Yvelines

Pierre-Etienne Bourgeois de Boynes naquit à Paris le 30 novembre 1718. Conseiller au Parlement de Paris en 1739, maître des requêtes en 1745, président au Grand Conseil en 1751, il fut intendant de Franche-Comté le 26 septembre 1754 jusqu'en 1761. Il avait été également premier président du Parlement de Besançon. Il mourut au château de Mousseaux, à Boynes (Loiret) le 17 septembre 1783

Charles-André de Lacoré, né à Paris le 23 août 1720. Conseiller au Parlement de Paris en 1741, maître des requêtes en 1749, il fut président au Grand Conseil en 1756 et intendant de

Montauban en 1758. Intendant de Franche-Comté d'avril 1761 à avril 1784. Il mourut le 2 novembre 1784 au château de Saint-Ouen l'Aumone (Val d'Oise)

Marc-Antoine Le Fèvre de Caumartin de Saint-Ange fut le dernier intendant de Franche-Comté, de 1784 à 1790.

ATTRIBUTIONS DES INTENDANTS

Les attributions de l'intendant étaient pratiquement illimitées. Sur le plan judiciaire, il pouvait tout juger en exerçant « la justice retenue du roi » et présider tous les tribunaux à l'exception des Parlements. Ses jugements étaient rendus sans appel. En Franche-Comté, l'intendant présidait en outre le bureau de la Commission qui jugeait les affaires de fraudes et notamment celles relatives au tabac. Sur le plan de la police, il avait les pouvoirs de maintien de l'ordre public (qu'il partageait avec le gouverneur), s'occupait du recrutement militaire, des ponts et chaussées, de la santé publique, de l'assistance, il exerçait la tutelle sur les communautés. En Franche-Comté, les difficultés frontalières étaient de sa compétence. Sur le plan financier, il s'occupait essentiellement de la levée des impositions et était, de ce fait, en relation constante avec le Contrôleur général. Au point de vue économique, il traitait de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, du prix des denrées et des subsistances

Attributions illimitées qui firent dire à Law : « Vous n'avez ni Parlements, ni Etats, ni Gouverneurs, je dirais presque ni Roi, ni Ministres. Ce sont trente maîtres commis aux provinces de qui dépendent le bonheur ou le malheur de ces provinces, leur abondance ou leur stérilité »

En règle générale, les intendants recevaient leur commission du Contrôleur général des Finances. Mais les provinces frontalières dépendaient du Secrétaire d'Etat de la Guerre : c'était le cas de la Franche-Comté tout comme celui de la Lorraine, de l'Alsace, des Flandres, des Trois-Evêchés et du Dauphiné

Pour accomplir toutes les tâches qu'il avait à assumer, l'intendant était entouré d'un certain nombre de collaborateurs. A Besançon, il fut secondé, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, par un Subdélégué général qui pouvait, à l'occasion, le suppléer (2). Ce subdélégué général était souvent attaché à l'intendant : il arrivait avec lui et le suivait quand il quittait son poste. C'est ainsi que La Coudraye et Charles de Montrif vinrent avec M. de La Fond, tout comme Pierre Sarragoz et Boudret. Plus tard, M. de La Neuville amena avec lui Pierre Gillebert et les Houllier père et fils. Avec M. de Vanolles vint Odé Le Boucher et avec M. de Sérigny vint Malus. Celui-ci fut le dernier subdélégué général

Au milieu du XVIII^e siècle, des bureaux furent créés pour traiter les différentes affaires. Des subdélégués spéciaux furent alors à la tête de chacun de ces bureaux. Pour donner un aperçu de la variété des domaines qui relevaient de l'intendant, on peut mentionner les affaires qu'avaient à traiter, en 1782, les quatre bureaux de l'intendance

Du premier bureau, relevaient les impositions royales, les recettes générales et particulières, les ponts et chaussées, les fermes générales et régies, les domaines, les frais de justice, les auditoires, les accensements, les haras, les foires, les manufactures, les forges et fourneaux, les mines, les postes, les offices municipaux, les affaires des villes, les octrois, les papeteries,

les verreries, les imprimeries, la librairie, les grains, la navigation, les quarts de réserve, les poudres et salpêtres, les épidémies, les épizooties

Du deuxième bureau, relevaient les ordres du roi, les droits féodaux, l'école militaire, la mendicité, la distribution des remèdes donnés par le roi, les monnaies

Du troisième bureau, dépendaient les affaires militaires, la levée, les vivres, les fourrages, les étapes, les convois militaires, les casernes, les hôpitaux, les affaires étrangères, la maréchaussée, les lettres de rémission

Du quatrième bureau, relevaient les affaires des communautés, les bureaux et plantation de tabac, la régie des cartes et les messageries, les constructions des communautés

Ces bureaux n'eurent pas toujours ces compétences qui varièrent suivant les intendants

Il y eut aussi, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, un greffe de l'intendance dont le titulaire fut Claude-Baptiste Lebeaux

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, les subdélégués généraux furent remplacés par les premiers secrétaires : Auda fut premier secrétaire de M. de Boynes puis Focard arriva avec M. de Lacoré. Ethis l'aîné fut adjoint de Focard avant de le remplacer de 1764 jusqu'en 1772. Griois lui succéda, assisté d'Ethis le cadet (qui était en même temps subdélégué de Besançon) et de Blanchard

Pour se faire représenter dans sa généralité, l'intendant pouvait nommer des subdélégués dans les principales villes. Dès la fin du XVIIe siècle, les intendants avaient ainsi « subdélégué » leurs pouvoirs à des personnages souvent issus du monde judiciaire. En avril 1704, le roi voulut remédier à l'espèce d'anarchie qui s'était créée dans les généralités où les intendants nommaient leurs propres créatures comme subdélégués. Par un édit, le roi créa donc en titre d'office un conseiller subdélégué de l'intendant dans chaque ville « où ce serait nécessaire ». Les subdélégués devinrent ainsi des officiers du roi, maîtres de leur charge. Le remède fut pire que le mal. La vénalité des charges aidant, le recrutement donna de si mauvais résultats que, dix ans, plus tard, un édit d'août 1715 supprima ces offices. Mais la fonction subsista et les subdélégués redevinrent les agents directs de l'intendant, choisis par lui et responsables devant lui.

LES SUBDÉLÉGATIONS

L'intendant pouvait, à son gré, créer ou supprimer telle ou telle subdélégation, en modifier le ressort, l'agrandir ou le réduire. On le vit bien en Franche-Comté, tout au long du XVIIIe siècle, dans le nord et le sud de la province

Les fonctions principales de ces subdélégués, mentionne l'édit de 1704, étaient de recevoir " toutes les requêtes adressées aux intendants auxquels ils les enverront avec les éclaircissements nécessaires et leurs avis... Ils recevront tous les ordres adressés par l'intendant pour les choses concernant le service du roi, les enverront aux communautés et tiendront la main à leur exécution... Ils assisteront l'intendant dans les départements des tailles et autres impositions... Ils s'instruiront le plus exactement possible de l'état de chacune des

paroisses et des affaires les concernant pour leur en rendre compte... " Un greffe existait également au siège de chacune des subdélégations

En Franche-Comté, les subdélégués eurent un ressort qui fut, le plus souvent, calqué sur celui des bailliages. Mais ce ne fut pas toujours le cas. Des modifications intervinrent au cours du XVIII^e siècle et nous allons étudier chaque subdélégation

Subdélégation d'Arbois. - C'est la plus petite de toutes. En 1726, elle ne compte que 22 communautés. Elle resta dans la famille Regnauld d'Epercy. Le 17 février 1706, Charles-Hyacinthe Regnauld d'Epercy, avocat au Parlement de Besançon, reçut son office de subdélégué d'Arbois. Il fut remplacé par son fils, Antoine-Alexis, vers 1728. Ce dernier était encore subdélégué d'Arbois en 1773. Après 1777, la subdélégation d'Arbois fut réunie à celle de Poligny

Subdélégation de Baume-les-Dames. - Elle comprenait, en 1726, 225 communautés et avait le ressort le plus étendu de la province, après celle de Vesoul. Elle fut, un moment, écornée du nord de son territoire par la création éphémère de deux nouvelles subdélégations, celles d'Héricourt et de Blamont (1744-1758). Le premier subdélégué de Baume-les-Dames fut Jean-Claude Franchet, lieutenant-général du bailliage. Il était subdélégué en 1692. Bassand, seigneur d'Anteuil, lui succéda dans les premières années du XVIII^e siècle. Puis Balthazard Guyottet reçut son office le 12 décembre 1704. Il devait rester subdélégué de Baume-les-Dames jusqu'à sa mort, le 2 septembre 1759. Il fut remplacé par Henri Thiébaud, un collaborateur de M. de Boynes, qui garda son poste jusqu'à la Révolution

Subdélégation de Blamont. - Distraite du ressort de la subdélégation de Baume-les-Dames, la subdélégation de Blamont exista de 1744 à 1758. Elle était formée de 32 communautés. Denis Bulliard, procureur fiscal, fut subdélégué de Blamont de 1744 à 1754. Ce fut ensuite le subdélégué de Belfort, Noblat, de l'intendance d'Alsace qui, jusqu'en 1758, fit office de subdélégué de Blamont, au nom de l'intendant de Franche-Comté. La subdélégation de Blamont fut alors supprimée et réunie à celle de Baume-les-Dames

Subdélégation de Besançon. - Elle réunissait la ville et les cent villages de la banlieue. En 1757, on lui ajouta les 42 communautés de la prévôté de Cromary et de Châtillon-le-Duc, qui relevaient jusque là de la subdélégation de Vesoul. Mais elles continuèrent, sur le plan judiciaire, à dépendre du bailliage de Vesoul. Un certain Boudret était subdélégué de Besançon en 1692. Ce fut probablement le premier. Pierre-Ignace Gillebert, président du Présidial, lui succéda jusque vers 1740. Claude Brun remplaça P.I. Gillebert et resta subdélégué de Besançon jusqu'en 1771 ; puis ce fut Antoine-Casimir Ethis, qui fut le dernier. Il devait mourir à Besançon le 6 mai 1822. Avocat au Parlement, il devint, après la Révolution, conseiller général, juge de paix et président du Tribunal de Besançon

Subdélégation de Dole. - L'ancienne capitale de la Franche-Comté fut le siège d'une subdélégation qui comptait, en 1726, 180 communautés. Son ressort ne varia pas au cours du XVIII^e siècle. Jean-Baptiste Toitot, avocat au Parlement de Besançon, fut subdélégué de Dole le 23 octobre 1704. Son fils lui succéda à une date indéterminée. En 1758, Gabriel-Joseph Miroudot de Saint-Ferjeux le remplaça avant d'être nommé en 1764 subdélégué de Vesoul. Ignace-François Frère fut subdélégué de 1765 à 1780. Cette année-là, il fut remplacé par Auguste-Joseph-Ferdinand Chupiet, avocat, maître particulier des Eaux-et-Forêts. Il resta dans ses fonctions jusqu'à la Révolution

Subdélégation de Gray. - Comme celle de Dole, la subdélégation de Gray comptait, en 1726, 180 communautés. Elle ne subit aucune modification au XVIII^e siècle. Le premier subdélégué

connu de Gray fut Claude-François Mandinet de Montricher, qui reçut son office le 24 janvier 1705. Il resta trois ans en fonction. Nicolas Baulard de Feur lui succéda du 25 février 1708 à 1712. Puis on trouve Bonaventure Huot de Lavoncourt, seigneur d'Avilley, lieutenant-général du bailliage, de 1712 à 1747, Jean-Pierre Agnus, de 1747 à 1767, et Prothade Virvaux, avocat au Parlement, de 1767 à 1790. Ce dernier avait été, auparavant, subdélégué de Lons-le-Saunier

Subdélégation d'Héricourt. - Comme celle de Blamont, la subdélégation d'Héricourt fut distraite de celle de Baume-les-Dames de 1744 à 1758. 27 communautés la composaient. Claude-Eugène Silebon, bailli d'Héricourt, fut subdélégué de 1744 à 1754, puis Noblat, le subdélégué de Belfort, fit office de subdélégué d'Héricourt jusqu'en 1758

Subdélégation de Jussey. - Elle comprenait, en 1726, 67 communautés. Elle fut réunie en 1758 à celle de Lure pour former la subdélégation de Luxeuil. Pierre-Hubert Charles était subdélégué de Jussey en 1725. Antoine Vautherin, avocat au Parlement de Besançon, lui succéda. Vautherin devint subdélégué de Luxeuil à la suppression de la subdélégation de Jussey en 1758

Subdélégation de Lons-le-Saunier. - Grande de 101 communautés en 1726, la subdélégation de Lons-le-Saunier ne connut pas de modification au XVIII^e siècle. Signalons cependant qu'à partir de 1779, la subdélégation d'Orgelet, sans être supprimée, fut placée sous l'autorité du subdélégué de Lons-le-Saunier. Le premier subdélégué fut Jean-Baptiste Cordelier, président du Présidial de Lons-le-Saunier. Il reçut son office le 6 novembre 1704. Pierre-François Jeannin lui succéda, puis Pierre-Ignace Jeannin de l'Etoile, jusqu'en 1764. A cette date, Prothade-Philibert Virvaux, avocat au Parlement de Besançon, le remplaça jusqu'en 1767, avant de rejoindre la subdélégation de Gray. Puis arriva Pierre-Désiré Deleschaux, avocat au Parlement de Besançon, qui fut le dernier subdélégué de Lons-le-Saunier et d'Orgelet

Subdélégation de Lure. - Le siège de cette subdélégation avait d'abord été fixé à Luxeuil, puis il fut déplacé à Lure. En 1758, les subdélégations de Lure et de Jussey furent réunies et le chef-lieu de la nouvelle circonscription fut de nouveau fixé à Luxeuil. En 1744, le subdélégué de Lure était François-Joseph Devault, bailli et gouverneur de Lure

Subdélégation de Luxeuil. - Créée par la réunion, en avril 1758, des subdélégations de Lure et de Jussey, la subdélégation de Luxeuil n'exista que quelques années avant d'être rattachée à celle de Vesoul en 1765. Antoine Vautherin, l'ancien subdélégué de Jussey, fut subdélégué de Luxeuil de 1758 à 1762. Etienne-Philippe Marchand de l'Aulnay, conseiller du roi, lui succéda de 1762 à 1765. Un subdélégué avait existé à Luxeuil vers 1719-1725 : il s'agissait de Jean-Georges Puseil, seigneur de Servigney. Puis le siège de cette subdélégation fut, on l'a vu, transféré à Lure vers 1740

Subdélégation d'Orgelet. - 151 communautés formaient la subdélégation d'Orgelet en 1726. Ce chiffre dut augmenter considérablement au cours du XVIII^e siècle. En effet, quand la subdélégation de Saint-Amour fut créée par démembrement de celle d'Orgelet en 1756, cette dernière garda 84 communautés, mais celle de Saint-Amour en réunit 100... Jean-Antoine Donneux, avocat au Parlement de Besançon, reçut son office de subdélégué d'Orgelet le 22 mars 1707. Il fut remplacé par Claude Chapuis, le 25 mai 1712. Vers 1730, c'est un avocat du roi, Jean Balthazard Varod de Largillay, qui était subdélégué d'Orgelet. Il le resta jusqu'en 1755. Pierre-François Tissot de Mérona (ou de La Barre) lui succéda jusqu'en 1779. A cette date, la subdélégation d'Orgelet fut dirigée par le subdélégué de Lons-le-Saunier, Deleschaux jusqu'à la Révolution

Subdélégation d'Ornans. - La subdélégation d'Ornans avait 87 communautés dans son ressort en 1726. Elle ne subit aucune modification durant le XVIII^e siècle. Pierre-Etienne Bouhelier fut subdélégué d'Ornans du 16 décembre 1704 à 1713. Son fils, François-Joseph Bouhelier lui succéda le 15 décembre 1713. Il fut remplacé vers 1740 par Simonin de Déservillers, lieutenant-général du bailliage, qui resta jusqu'en 1780. Vermondans fut subdélégué d'Ornans de 1780 à 1782, avant d'être remplacé par Simonin de Malécharde, avocat, de 1783 à 1790

Subdélégation de Poligny. - 107 communautés formaient la subdélégation de Poligny en 1726. Au cours du XVIII^e siècle, la subdélégation d'Arbois lui fut parfois annexée, sans être supprimée. Le premier subdélégué connu de Poligny fut Jean-Baptiste Girard, qui reçut son office le 31 mai 1707. Il fut remplacé le 13 décembre 1714 par Jean-Louis Regnaudot, avocat au Parlement de Besançon. Jean-Baptiste Bousson, avocat au bailliage de Poligny, lui succéda en 1750, puis Jean-François Saullier, en 1763 : celui-ci garda sa fonction jusqu'à la Révolution

Subdélégation de Pontarlier. - Elle se composait de 70 communautés au cœur du massif du Jura. Elle n'a subi aucune modification au cours du XVIII^e siècle. Jean-Joseph Michaud fut subdélégué de Pontarlier du 1^{er} octobre 1704 à 1725, Jean-Baptiste Blondeau-Fauche lui succéda de 1726 à 1769. Il fut remplacé par François-Emmanuel Droz de Rozel, de 1769 à 1771, puis par Jean-Claude Bousson, de 1772 à 1789

Subdélégation de Quingey. - C'est, avec la subdélégation voisine d'Arbois, l'une des plus petites de la province : 39 communautés la composent en 1726. A partir de 1760, elle fut rattachée à celle de Salins, mais non supprimée. Le premier subdélégué de Quingey fut un certain sieur de Molombe qui exerçait sa fonction en 1717. On le trouve encore en 1726. Jean-Simon Maire lui a probablement succédé en 1749 jusqu'en 1760. Puis ce fut Jean-François Faton, de 1760 à 1790, qui fut subdélégué de Salins et de Quingey. Faton reçut de nombreuses missions pour entreprendre de délicates négociations avec les Suisses sur des problèmes frontaliers

Subdélégation de Saint-Amour. - Vers 1725, il y eut une subdélégation à Saint-Amour. On la voit apparaître dans les adjudications du cinquantième (1 C 928). Le subdélégué était Gaspard-Joseph Vuillemot de Nans. Cette circonscription disparut ensuite pour renaître en 1756, par démembrement de la subdélégation d'Orgelet. Eléonor-Gabriel Gaillard, seigneur de Dananches, devint subdélégué de Saint-Amour, de 1756 à 1767. Joseph-Philippe François, avocat au Parlement, lui succéda de 1767 à 1789

Subdélégation de Saint-Claude. - Perdue dans les monts du Jura, tout au sud de la province, la subdélégation de Saint-Claude comprenait 88 communautés en 1726. Elle ne connut aucune modification au cours du XVIII^e siècle. Jean-Claude Dronier, grand juge de la Terre de Saint-Claude, fut le premier subdélégué, à partir du 5 octobre 1704. Un certain Michaud lui succéda en 1726, qui pourrait bien être l'ancien subdélégué de Pontarlier. Puis Bayard de La Ferté, père et fils, se succédèrent jusqu'à la Révolution, le fils ayant remplacé le père en décembre 1760

Subdélégation de Salins. - 95 communautés formaient la subdélégation de Salins. Celle-ci ne subit aucune modification au cours du XVIII^e siècle. On sait qu'à partir de 1760, les subdélégations de Quingey et de Salins furent " jumelées " sous l'autorité d'un seul subdélégué. Le premier subdélégué de Salins fut Pierre-François Perrey, de mars 1706 à 1713. Anatole-Joseph Jacquet lui succéda de septembre 1713 jusque vers 1725. Ensuite, nous trouvons un certain Deschard, qui précède Louis-François Furet d'Evillers, de 1738 environ à novembre 1745. Celui-ci était lieutenant particulier au bailliage-présidial de Salins. En 1745,

c'est le procureur du roi au bailliage-présidial, Luc-François de Champagnole, qui lui succède jusqu'en 1760, année où il fut remplacé par Jean-François Faton qui, jusqu'à la Révolution, géra les deux subdélégations de Salins et de Quingey

Subdélégation de Vesoul. - C'était la subdélégation la plus importante de la province, avec ses 500 communautés en 1726. S'y ajoutèrent en 1765 les communautés de la subdélégation supprimée de Luxeuil. En 1704, le subdélégué de Vesoul était Jean-François Salivet, avocat au Parlement. Son fils, Jean-François Salivet, également avocat au Parlement, lui succéda en 1706 et resta en fonction jusqu'en 1745. De 1745 à 1764, Claude-Gabriel Miroudot de Saint-Ferjeux le remplaça, avant d'être lui-même remplacé par son fils, Gabriel-Joseph Miroudot de Saint-Ferjeux, jusque-là subdélégué de Dole. Ce dernier resta en poste jusqu'à la Révolution.